



Que peut-on acheter avec des éco-chèques ?

Les éco-chèques invitent à faire des achats écologiques. Voici la liste de ce qu'on peut acheter avec des éco-chèques.



écochèques

Recevoir des éco-chèques, c'est super. Mais que peut-on en faire exactement ? On peut se poser plusieurs questions :

Combien de temps sont-ils valables ?

Le montant maximal attribué par l'employeur est de 250 euros par an, avec une durée de validité de **24 mois à partir de l'attribution**.

Qu'est-ce qu'on peut acheter ?

Les produits et services que l'on peut payer avec des écochèques sont repris en trois catégories :

1. Produits et services écologiques
2. Mobilité et loisirs durables
3. Réutilisation, recyclage et prévention des déchets

Pour tous ces produits la location, le placement, l'entretien et la réparation peuvent aussi être payés avec des éco-chèques.

Attention : les commerçants ne sont pas obligés de prendre les éco-chèques (l'adhésion au système est volontaire) et peuvent fixer un montant maximal d'éco-chèques acceptés par achat.

1. Produits et services écologiques

a) L'utilisation durable de l'eau et de l'énergie

- Tous les produits et services destinés spécifiquement à économiser l'eau et l'énergie
- Tous les produits et services pour l'isolation (thermique et acoustique) des habitations.
- Tous les produits qui fonctionnent exclusivement à l'énergie renouvelable ou qui permettent la production d'énergie renouvelable.

Pour les catégories suivantes c'est simple. Il suffit de regarder le label ou l'étiquette énergie des produits et services dont on a besoin.

b) Les appareils électriques peu énergivores, à savoir tous les appareils électriques qui disposent de l'étiquette énergie à partir de la classe A+



c) Les produits et services disposant de l'[écolabel européen](http://www.ecolabel.eu)



d) les produits issus de l'agriculture biologique (ils portent obligatoirement le label bio européen) :



Mais aussi tous les produits avec le label Biogarantie et tous les produits achetés dans un magasin Biogarantie



e) les [produits issus de forêts gérées durablement](#)



2. Mobilité et loisirs durables

a) La mobilité durable

- **NOUVEAU à partir du 1er sept. 2019** : on peut acheter des **trottinettes, des steps, des monoroues, des hoverboards avec ou sans moteur électrique**.
- Vélos, speed-pedelegs, scooters électriques et accessoires.
- Achat de titres de transport pour les transports en commun, à l'exception des abonnements pour des trajets domicile-travail (bénéficient déjà d'une intervention de l'employeur).
- Déplacements en autocar ;
- Services de mise à disposition de vélos et de [voitures partagés](#), électriques ou non, sans chauffeur ;
- Cours d'[éco-conduite](#) ;
- Location, achat, réparation et entretien de vélos, y compris de vélos à assistance électrique et Speed-pedelegs, achat de pièces pour vélos et d'accessoires pour vélos. Location, achat, réparation et entretien de scooters électriques ;
- Achat, placement et réparation d'une borne de recharge pour un [véhicule électrique](#), y compris achat de câbles destinés spécifiquement au raccordement à ces bornes et d'abonnements destinés exclusivement au raccordement

b) Le jardinage durable

- les arbres et les plantes,
- tous les produits qui sont spécifiquement destinés à l'entretien du jardin portant la mention « utilisable en agriculture biologique conformément au règlement n°834/2007 » ou une mention équivalente et
- tous les outils de jardinage électriques (batteries y compris) ou non motorisés.

c) L'écotourisme vise toutes les infrastructures touristiques et les festivals (comme LaSemo) situés en Belgique et disposant du label [Clef Verte](#).



Clef Verte

3. Réutilisation, recyclage et prévention des déchets

a) achat de produits de deuxième main.

- Tous les produits sont visés, à l'exception des appareils pourvus de moteurs non électriques.
- En ce qui concerne les appareils électriques de seconde main ou d'occasion, ceux qui relèvent de l'étiquette énergie doivent appartenir à la classe A+ au minimum.
- Tous les petits appareils électriques.

b) achat de produits destinés spécifiquement à la réutilisation ou au compostage.

c) achat de produits recyclés ou de produits composés de matériaux recyclés ou récupérés, compostables ou biodégradables.

d) toutes les réparations de produits, à l'exception des appareils pourvus de moteurs non électriques

Trouvez ici la [liste officielle du Conseil national du Travail](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/que-peut-acheter-avec-des-eco-cheques>